

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°156/2019

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	04 DECEMBRE 2019	04 DECEMBRE 2019
40	28	30		
OBJET : CREATION DE POSTE – Création d’un emploi de contractuel de droit privé à temps complet, en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) – Régie – Service assainissement CCVBA				
EXPOSE : Le contrat à durée déterminée d’un agent de la régie assainissement prend fin le 18 mars 2020. Au regard de la qualité du travail de cet agent, de son implication dans le fonctionnement des services et de la nécessité de pérenniser les postes au sein de la régie intercommunale de l’assainissement de la CCVBA afin d’assurer la continuité du service, il est proposé à l’assemblée communautaire de créer un emploi de contractuel de droit privé à temps complet, en contrat à durée indéterminée.				

L’an deux mille dix-neuf,
le dix décembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d’honneur de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI Président.

PRESENTS : MMES ET MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BLANC Michel, BLANC Patrice, BONET Michel, CALLET Marie-Pierre, CAVIGNAUX Michel, CHERUBINI Hervé, FAVERJON Yves, FENARD Michel, GALLE Michel, GARNIER Gérard, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, GUILLOT Pierre, HALDY Jean, JODAR Françoise, LAUBRY Patricia, LICARI Pascale, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoit, VIDAL Denise, WIBAUX Bernard

ABSENTS : MMES ET MM. BASSO Gilles, DELON Pascal, GATTI Régis, GAZEAU-SECRET Anne, GUIGNARD Stephan, JODAR Jacques, LEMOIGNE Chantal, MANGION Jean, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès

PROCURATIONS :

- De MME. BONI Maryse à MME. ROGGIERO Alice
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. SAUTEL Jack

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le Conseil communautaire,

Vu le Code du travail ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu les statuts de la régie intercommunale de l’assainissement ;

Vu la convention collective nationale des entreprises des services d’eau n° 3302 du 12 avril 2000 ;

Vu le budget de la régie de l’assainissement ;

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le contrat à durée déterminée d'un agent de la régie assainissement prend fin le 18 mars 2020.

Monsieur le Président souligne aux élus présents la qualité du travail de cet agent, son implication dans le fonctionnement des services et la nécessité de pérenniser les postes au sein de la régie intercommunale de l'assainissement de la Communauté de communes afin d'assurer la continuité du service.

En conséquence, au vu de la nécessité de service, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de créer un emploi de contractuel de droit privé à temps complet, en contrat à durée indéterminée.

Délibère :

Article 1 : crée à compter du 1^{er} janvier 2020, un emploi contractuel à durée indéterminée de droit privé à temps complet ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Régie - service assainissement CCVBA" au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;

Article 3 : autorise Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.